



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 14 novembre à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 4 661 840 situé sur le chemin Poissant.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme l'implantation d'une piscine projetée sur le lot 4 661 840 :

- Rendre réputé conforme l'implantation d'une piscine semi-creusée de 15 pieds de diamètre à 1 mètre de la ligne de rue, alors que la réglementation applicable stipule une distance de 2 mètres, soit un empiètement de 1 mètre dans la marge prescrite (article 191, alinéa c).
- Rendre réputé conforme l'implantation d'une piscine semi-creusée de 15 pieds de diamètre à 1 mètre des lignes de terrain latérale et arrière, alors que la réglementation applicable stipule une distance de 1,5 mètre, soit un empiètement de 0,5 mètre dans la marge prescrite (article 191, alinéa a).

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 16 octobre 2023.

Oleg V. Lascov  
Directeur général et greffier-trésorier